

PROJET DE LOI

N° 86

adopté le

SÉNAT

19 décembre 1985

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE

*relatif à diverses simplifications administratives en
matière d'urbanisme et à diverses dispositions
concernant le bâtiment.*

*Le Sénat a adopté avec modifications, en nouvelle
lecture, le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale,
en nouvelle lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 12, 38 et in-8° 10⁷ (1985-1986).

136 et commission mixte paritaire : 170 (1985-1986).

Nouvelle lecture : 234 (1985-1986).

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 3012, 3138 et in-8° 929.

Commission mixte paritaire : 3165.

Nouvelle lecture : 3177, 3183 et in-8° 964.

Articles premier et 2.

..... Conformes
.....

Art. 4 et 4 bis.

..... Conformes
.....

Art. 5 bis, 6 à 11.

..... Conformes

Art. 12.

..... Supprimé

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1985.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.